Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260601-CC2026-214-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Nathalie MILWARD
N°CC2026-214

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	84
Nombre de pouvoirs	14
Votants	98
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Valentino GAMBUTO (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260601-CC2026-214-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publié le : 13/07/2026

Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENÇON ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur Christophe BARRET ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOLIVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260601-CC2026-214-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Il a été exposé,

Afin de doter l'agglomération des moyens nécessaires au bon fonctionnement des services, il est proposé l'ajout de 16 postes au tableau des effectifs. Ces modifications ne constituent pas toutes des créations nettes d'emplois permanents. En effet, 15 postes seront supprimés prochainement, après saisine et avis du comité social territorial.

Le détail des postes ouverts au tableau des effectifs est le suivant :

Au sein du Pôle Technique

- Création de trois postes d'agent de collecte et chauffeur ripeur au sein de la Direction de la Collecte et Valorisation des Déchets (catégorie C – filière technique– grade des adjoints techniques territoriaux) à temps complet. La mission principale consistera à assurer la collecte des déchets en toute sécurité. Ces créations permettront la nomination stagiaire de trois collaborateurs contractuels actuellement en poste au sein de nos effectifs et de pérenniser leur emploi après plusieurs années de contrat. Les postes actuellement occupés en tant que contractuels (recrutements sur des grades différents) seront prochainement supprimés du tableau des effectifs.

- Création d'un poste d'agent administratif et financier partagé entre la Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux et l'accueil du Pôle Technique (catégorie C – filière technique– grade des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2ème classe) à temps complet. Cette création est rendue nécessaire par la reprise en régie de la facturation eau et assainissement. Dans une logique d'économie de moyens, le poste sera partagé entre deux directions du Pôle Technique avec les missions suivantes :

- Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux : assurer le secrétariat et l'accueil de la direction, suivi et traitement des courriers entrants et sortants, rédaction de comptes rendus, participation à l'élaboration du budget et à son exécution...
- Accueil du Pôle Technique : absorption des missions en hausse à la suite de la reprise de la facturation en régie (accueil téléphonique et physique et renseignements des usagers, rédaction des courriers sortants, ...).

Au sein du Pôle Services à la Population

- Création d'un poste de régisseur principal au sein de l'Atelier à Spectacle (catégorie B - filière technique) - grade de technicien principal de 2ème classe à temps complet. Les missions principales consisteront à préparer techniquement les évènements, les diffusions, l'exploitation des éclairages sur scène, assurer la maintenance du matériel. Cette création permettra le remplacement d'un agent actuellement placé en disponibilité pour convenances personnelles ; un grade supérieur précédemment créé et non pourVU (technicien principal de 1ère classe) sera prochainement supprimé du tableau des effectifs.

Également, le conservatoire compte dispenser 9h15 de cours hebdomadaires supplémentaires à partir de la rentrée scolaire prochaine. Cet accroissement d'activité conduit à ajuster les heures proposées aux professeurs en poste et nécessite la création de 8 postes au tableau des effectifs, adaptés aux nouveaux volumes horaires. Lors d'un prochain conseil, les 8 postes précédemment occupés seront supprimés.

- Création d'un poste de professeur de théâtre au sein du Conservatoire (catégorie B – filière enseignement artistique – grade des assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe territoriaux) à temps non complet (12h30 hebdomadaires). La mission principale consistera à enseigner cette discipline artistique. Cette création permettra d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement du théâtre pour l'année scolaire 2026-2027 à raison d'1h30 supplémentaire par semaine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260601-CC2026-214-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

- Création deux postes de professeur de danse au sein du Conservatoire (catégorie B – filière enseignement artistique – grade des assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe territoriaux) à temps non complet (18h00 hebdomadaires d'un côté et 3h00 de l'autre). La mission principale consistera à enseigner cette discipline artistique. Cette création entrainera une nouvelle répartition des heures d'enseignement entre les deux professeurs (l'un exerçant 6 heures supplémentaires par semaine et l'autre 3h45 de moins) pour un accroissement total des heures hebdomadaires de danse dispensées de 2h15.

- Création d'un poste de professeur de formation musicale au sein du Conservatoire (catégorie B – filière enseignement artistique – grade des assistants d'enseignement artistique principal de 1ère classe territoriaux) à temps non complet (10h00 hebdomadaires). Cette création permettra de favoriser le partenariat avec l'hôpital de jour et l'institut Beulé afin que les patients puissent venir au conservatoire et bénéficier d'une approche de la musique par le chant choral par un professeur spécialisé et ce, à raison de 2 heures hebdomadaires supplémentaires dès la rentrée 2026.

- Création d'un poste de professeur d'accompagnement piano au sein du Conservatoire (catégorie B – filière enseignement artistique – grade des assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe territoriaux) à temps complet. La mission principale consistera à mieux accompagner les élèves de la classe de chant lors des auditions et des répétitions. Cette création permettra d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement pour l'année scolaire 2026-2027 à raison de 2 heures supplémentaires par semaine.

- Création d'un poste de professeur pour la Classe à Horaires Aménagés de Théâtre des élèves de 3ème du collège Camus au sein du Conservatoire (catégorie B – filière enseignement artistique – grade des assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe territoriaux) à temps non complet (4h00 hebdomadaires). La mission principale consistera à accompagner les élèves du collège nouvellement concernés par l'ouverture de cette classe. Cette création permettra d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement pour l'année scolaire 2026-2027 à raison de 2 heures supplémentaires par semaine.

- Création d'un poste de professeur de saxophone au sein du Conservatoire (catégorie B – filière enseignement artistique – grade des assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe territoriaux) à temps non complet (16h00 hebdomadaires). La mission principale consistera à enseigner cette discipline artistique. Cette création permettra d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement du saxophone pour l'année scolaire 2026-2027 à raison d'une heure supplémentaire par semaine.
Parallèlement à cette démarche, il conviendra de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à la rentrée prochaine après avis du Comité Social Territorial. Avec cette suppression, le volume global d'heures de saxophone hebdomadaires dispensées va diminuer d'une demi-heure.

- Création d'un poste de professeur de basson au sein du Conservatoire (catégorie B – filière enseignement artistique – grade des assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe territoriaux) à temps non complet (2h30 hebdomadaires). La mission principale consistera à enseigner cette discipline artistique. Cette création permettra de diminuer le nombre d'heures d'enseignement du basson pour l'année scolaire 2026-2027 à raison d'une heure de moins par semaine, faute d'élèves en nombre suffisant pour maintenir le volume d'heures existant en 2025-2026.

A l'échelle de la collectivité

Enfin, il est proposé la *création de trois postes de rédacteur territorial* permettant de nommer des collaborateurs actuellement en poste à la suite de la réussite de ce concours (session 2025). Les postes actuellement par ces collaborateurs seront supprimés du tableau des effectifs après titularisation.

***VU** le code général des collectivités territoriales,*
***VU** le code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1,*
***VU** les crédits budgétaires alloués au chapitre 012 au titre de l'année 2026 (Budget primitif).*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260601-CC2026-214-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (4 contre, 5 abstentions) :

ARTICLE 1 : AUTORISE la création des 16 postes susvisés ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ces créations.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13 JUIN 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 JUIN 2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260601-CC2026-214-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026